

## Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon - Subvention

**M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur :** Au cours de l'année 2007, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon qui regroupe les associations de commerçants artisans du centre et des quartiers, les enseignes nationales, les chambres consulaires, l'Office de Tourisme et des Congrès et la Ville de Besançon, a initié une importante campagne promotionnelle de l'espace marchand bisontin, tout en poursuivant les missions engagées en 2006 notamment l'accompagnement des associations dans la conduite de leurs opérations.

Accompagné par la Ville de Besançon qui a conduit un schéma d'ensemble des animations de Noël, l'Office de Commerce et de l'Artisanat a permis :

➤ la création de bons d'achat et l'adhésion des commerçants à ce système, qui a généré la participation d'environ 30 000 clients pour 13 000 € de bons d'achat redistribués dans les commerces tant du centre-ville, des quartiers que de la périphérie, générant des flux de chalandise entre les différentes composantes commerciales de la ville.

➤ le déplacement du marché de Noël sur la place de la Révolution, en lui donnant un caractère central, moteur pour l'animation de centre-ville,

➤ le renouvellement qualitatif des exposants et de l'accueil en très nette hausse, salué tant par les professionnels, les visiteurs ou même la presse, pas seulement locale, ceci sans déséquilibrer la chalandise du centre-ville,

➤ l'accompagnement des associations de commerçants dans le lancement de l'opération «Free pass».

Les bilans d'opération, présentés au Conseil d'Administration de l'Office de Commerce et de l'Artisanat et à la Commission Développement Local, ont démontré :

➤ la pertinence d'une mutualisation des efforts des divers secteurs du commerce

➤ l'atteinte des objectifs fixés, notamment en terme de participation et de rayonnement.

Au cours de l'année 2007, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a poursuivi ses efforts fédérateurs, en se fixant des objectifs d'adhésions en progression :

➤ en améliorant les campagnes promotionnelles de l'activité commerciale de l'espace commerçant bisontin, démarchant les secteurs de Gray, Vesoul, Pontarlier, Suisse,

➤ en poursuivant les actions de 2006, soit un minimum de quatre actions,

➤ en créant une animation de printemps fédératrice du commerce bisontin dans sa globalité,

➤ tout en continuant à accompagner les associations de commerçants.

En 2008, la Ville de Besançon apportera, outre une subvention, un soutien logistique important aux opérations programmées par l'Office de Commerce, soutien qui sera déterminé au moins un mois avant chacune des opérations envisagées.

Une convention sera signée entre les parties qui règlera outre les modalités de versement, les engagements et obligations réciproques, tant de la Ville de Besançon que de l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur ces propositions,
- de décider de verser à l'Office de Commerce et de l'Artisanat, au titre de 2008, une subvention de 136 429 € qui sera prélevée au chapitre 65.91/6574 CS 30200 et versée suivant les modalités de la convention,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FUSTER, M. BAUD, M. ROY et Mme TISSIER n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 15 février 2008.*